

REGIME GROUPE CARREFOUR

Nouveau HDS au 1^{er} janvier 2026

INTRODUCTION

Au 1er janvier 2017, un fonds HDS a été constitué à hauteur de 11 M€.

Mesures retenues :

- Prévention Dentaire (notamment implantologie)
- Soutien et Accompagnement FILAPGIS
- Aide au retour d'hospitalisation
- Soutien à la cotisation du retraité au moment de son départ à la retraite (jusqu'à fin 2020)
- Téléconsultation Médicale AXA
- Action sociale (via le fonds social du Régime)
- Application ALEX (depuis mai 2024)

Pour l'ensemble des assurés du Régime Groupe CARREFOUR (actifs et anciens salariés) et leurs bénéficiaires.

Depuis 2020, les mesures impliquent un financement annuel d'environ 1 M€. Au 31 décembre 2024, le fonds HDS se situe à 0,9 M€. Le fonds sera épuisé à la fin de l'année 2025 (fin novembre / fin décembre).

Dans ce contexte, il a été décidé par la CNUP de mettre en place un groupe de travail pour définir un nouveau cadre d'actions de prévention et de solidarité au sein du Régime Groupe CARREFOUR.

Ce groupe constitué fin 2024, est composé de :

- 4 membres de la CNUP, représentants des salariés,
- 3 membres représentants de l'employeur,
- 1 représentant de l'APGIS.

4 réunions ont été tenues :

- 10 décembre 2024 : réunion de lancement
- 28 janvier 2025 : première réunion de travail
- 4 mars 2025 : deuxième réunion de travail
- 15 mai 2025 : troisième réunion de travail

MESURES RETENUES DANS LE NOUVEAU HDS



Durée du nouveau dispositif HDS : 3 ans



Budget pour les actions : 1 M€ par an

Financement envisagé : à partir de la réserve complémentaire santé

Renouvellement des mesures déjà en place :

- Soutien et Accompagnement FILAPGIS
- Aide au retour d'hospitalisation
- Action sociale (via le fonds social du Régime)
- Application ALEX (depuis mai 2024)
- Fonds de prévention dentaire

Nouvelles mesures retenues :

- Pack coups durs
- Pack aidants
- Soutien et accompagnement sur les troubles DYS (intervention sur les bilans initiaux)
- Service d'accès aux soins APGIS en alternative à l'actuelle téléconsultation Médicale AXA

Modalités retenues sur le régime santé :

- Soutien et accompagnement sur les troubles DYS
- Soutien et accompagnement sur la fibromyalgie
- Garantie chirurgie des yeux

DETAIL ET IMPACT DES MESURES RETENUES SUR LE HDS 2026

Mesures déjà en place et
renouvelées au 1^{er} janvier 2026

Écoute, conseil, soutien et
accompagnement : **fil**apgis



Un **espace d'information** : <https://filapgis.apgis.com/carrefour/>

Un site où trouver les informations pratiques sur toutes vos questions du quotidien relatives :

- **au bien-être et la santé** (prévention, perte d'autonomie, etc.)
- **à la vie familiale** (enfants, aidant, décès d'un proche, etc.)
- **à la vie professionnelle** (retour à l'emploi, etc.)
- **à la vie pratique** (logement, questions financières, etc.)

Des conseillers à l'écoute des assurés pour un **échange individuel et personnalisé pour orienter et conseiller.**

Parce que chaque demande s'exprime différemment d'une personne à une autre, selon son tissu familial, son réseau social, amical ou professionnel, **nos conseillers prennent toujours le temps d'analyser et de comprendre la situation de leurs interlocuteurs** afin de déterminer avec eux les solutions les plus appropriées et les accompagner autant de temps que nécessaire.



Parce que parfois l'écoute et les conseils ne suffisent pas pour répondre aux besoins des personnes les plus fragilisées, le service FILAPGIS est complété par un **accompagnement individualisé**. Il prend la forme d'un suivi sur plusieurs mois par un conseiller et se compose notamment de :

- plusieurs entretiens sur la période,
- une fixation d'objectifs,
- une mise à disposition de ressources documentaires, etc.



Coups durs : suite à un événement traumatique ou un décès, l'objectif est de diminuer les risques et impacts sur les vies professionnelle et personnelle de la personne et de l'accompagner vers un retour à la « normale ».



Fragilité financière : l'objectif est d'améliorer la situation financière et de faciliter la gestion budgétaire de la personne.



Retour d'hospitalisation : gérer le quotidien à la suite d'une hospitalisation peut s'avérer compliqué. Un conseiller vous guide pour préparer votre hospitalisation, notamment pour les démarches administratives et à la sortie vous soutient dans la reprise de vos activités quotidiennes.



Prévention santé : l'objectif est de faire évoluer les habitudes de vie ou d'adopter des comportements favorables à la santé et au bien-être.



Aidant : pour une personne en situation d'aide auprès d'un proche malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, l'objectif est d'agir sur son rôle et son parcours d'aidant, l'impact de la situation sur ses vies professionnelle et personnelle et les risques sur sa santé.



Maintien et retour à l'emploi : il s'adresse à un salarié en fragilité quant à son maintien dans l'emploi ou en arrêt de travail de longue durée, souhaitant se préparer et renouer progressivement au retour à la vie active professionnelle.

En cas d'hospitalisation, en complément du dispositif d'accompagnement, il est prévu un soutien contributif pouvant aller jusqu'à 20 heures, qui intervient en cas de :

- D'accident ou de maladie soudaine et imprévisible entraînant une hospitalisation imprévue de plus de 2 jours de l'assuré ou de son conjoint,
- D'accident ou de maladie entraînant une hospitalisation programmée de plus de 2 jours de l'assuré ou de son conjoint.
- De chirurgie ambulatoire.

La chirurgie ambulatoire ou l'intervention chirurgicale comprenant une nuit doivent entraîner une immobilisation au domicile d'au moins 2 jours.

Fonds social du Régime

Le fonds social est destiné à permettre l'attribution d'allocations exceptionnelles à des salariés ou anciens salariés qui ont dû faire face à des dépenses de santé particulièrement importantes, pour eux-mêmes ou leur famille, compte tenu de leurs ressources familiales. Il est doté chaque année à hauteur de 250 000 €.

Les dossiers présentés sont examinés en tenant compte de divers éléments : âge, situation de famille, niveau des ressources familiales,...

Une allocation est ainsi déterminée et versée au demandeur ou, le cas échéant, à un tiers (professionnels de santé, établissements de santé, organismes sociaux,...), selon les situations rencontrées.

Application ALEX

Alex

- Accueil
- Espace bien-être
- Espace prévention
- Espace formation
- Mon profil

WE CARE @WORK

Bonjour ! En quoi puis-je vous aider aujourd'hui ?

Je vous propose plusieurs espaces, laissez-vous guider en fonction de vos besoins !

Pour revoir la présentation de la plateforme, [cliquez ici](#) !

Prendre soin de moi

Profitez de pauses bien-être pour améliorer votre qualité de vie au travail et d'informations ludiques pour prévenir les pathologies les plus fréquentes.

[Mon espace bien-être](#)

[Mon espace prévention](#)

Être acteur de l'inclusion

Découvrez les différentes facettes de l'inclusion de toutes les situations de santé au travail et le rôle que vous avez à jouer

[Mon espace formation](#)

Faire face à la maladie

Obtenez des réponses aux questions que vous vous posez et des clés concrètes pour mieux concilier maladie et travail dans nos espaces d'accompagnement spécialisés

[Mon espace patient](#)

[Mon espace manager](#)

[Mon espace proche aidant](#)

Une question ? Je suis joignable au 0 800 400 310
Du lundi au vendredi de 9h à 17h (appels gratuits)

Sinon, que recherchez-vous ?

Donnez votre avis

Votre entreprise s'engage

VOTRE LOGO

Cette zone est personnalisable !

Vous trouverez dans cette section les éléments que vous souhaitez mettre en avant concernant votre entreprise.

Il est possible d'y ajouter une vidéo ou une image puis vous pourrez définir un lien menant à la page de votre choix.

[Lien vers votre page dédiée](#)

The screenshot displays the 'apgis' user interface. At the top, the 'apgis' logo is centered, and the user's name 'YANNICK BIDEAU' with a 'Déconnexion' link is on the right. A dark blue navigation bar contains 'Accueil', 'Mes informations', 'Mes services', and 'Mes remboursements' on the left, and 'Notifications' (with a red badge) and 'Mon compte' on the right. The main content area features several service tiles: 'Montant du dernier remboursement' (showing 'Aucun remboursement en cours'), 'Mes démarches' (with 'Transmettre un document' and 'Suivre mes démarches' options), 'Messagerie' (with a 'NOUS ÉCRIRE' button), 'Téléchargement' (with buttons for '2024' and '2025'), and 'Simulateur frais de santé' (with an 'ACCÉDER AU SIMULATEUR' button). A central grid of service tiles includes 'Accès aux services Filaggis', 'Accès annuaire santé', 'Concilier santé et travail' (circled in red), 'Accès au simulateur de garanties santé', 'Accès à la téléconsultation médicale', 'Tiers Payant Optique', and 'Désignation de bénéficiaires'. A 'VOIR MOINS DE SERVICES' button is located at the bottom of the grid.

Fonds de prévention dentaire

Le fonds de prévention dentaire a pour objectif :

- D'optimiser les chances de succès des soins dentaires (orthodontie, implantologie...) par le financement d'actes de prévention dentaire
- De fournir une information de qualité sur la santé et les soins bucco-dentaires

Le fonds propose donc aux bénéficiaires le financement d'actes de prévention préalables à des soins et traitements dentaires (implantaires, orthodontiques...) :

- Un bilan parodontal complet (avec radiographie rétro-alvéolaire)
- Des séances de surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'issue du bilan parodontal
- Dans le cadre de soins d'implantologie, la consultation et le scanner pré-implantaires

Les niveaux d'interventions prévus par le fonds de prévention dentaire :

- 140 € pour le bilan parodontal
- 90 € pour la consultation pré implantaire
- 400 € pour le surfaçage radiculaire (2 séances maxi)
- 200 € pour le scanner pré implantaire

Nouvelles mesures retenues

Pack Coups Durs



Participation financière en cas de :

- **Maladie grave ou handicap** (cancer, AVC, pathologie cardiaque invalidante, paraplégie, tétraplégie...)
- **Décès** d'un membre de la famille

Sous la forme d'une **allocation forfaitaire : 500 €**

Conditions :

- **Décès** : demande dans les trois mois qui suit le décès d'un membre de la famille (conjoint, ascendant, descendant),
- **Maladie grave** : cancer, AVC, pathologie cardiaque invalidante...

Si le salarié est atteint de l'une des pathologies suivantes : accident vasculaire cérébral invalidant, infarctus ou pathologie cardiaque invalidante, parkinson non équilibré, insuffisance rénale dialysée décompensée, suite de transplantation d'organe, sclérose en plaques ou cancer, il peut demander le « pack coups durs ».

Pack Aide aux aidants



Participation financière si le salarié aide **un proche en situation de perte d'autonomie ou de handicap** qui relève des droits :

- à l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (AEEH) pour les catégories 2 à 6 ;
- à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- à la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au titre d'un classement GIR 1 à 3.

Prenant la forme d'une **allocation forfaitaire 500 €**

Qu'entend-t-on par proche Aidé ?

L'ascendant, le descendant, le conjoint ou les collatéraux 2^{ème} degré de l'assuré ou de ses ayants droit du régime

Troubles DYS
Troubles Fibromyalgie

Lorsqu'on parle de troubles DYS, il s'agit principalement :

- Dyslexie : trouble de la capacité à lire ou difficulté à reconnaître et à reproduire le langage écrit
- Dysgraphie : anomalie de la conduite du trait dans l'écriture, entraînant une écriture lente et difficilement lisible
- Dyscalculie : altération de la capacité à comprendre et à utiliser les nombres
- Dysorthographe : trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe
- Dyspraxie : difficultés motrices notamment pour planifier, programmer et coordonner des gestes complexes
- Dysphasie : trouble du langage oral

Egalement, on parle de troubles de l'attention avec (TDAH) ou sans hyperactivité (TDA) :

Les enfants qui présentent des troubles de l'attention, avec ou sans hyperactivité, ont des difficultés à se concentrer et à soutenir leur attention lors d'une tâche ou d'une activité particulière. Ce trouble conduit à des difficultés psychologiques, comportementales et dans les apprentissages (trouble oppositionnel par exemple).

La fibromyalgie est une pathologie associant des douleurs musculaires diffuses, des troubles du sommeil et parfois, des syndromes dépressifs et anxieux.

En France, environ 1,5 à 2 % de la population souffrirait d'un syndrome fibromyalgique. La fibromyalgie est plus fréquente chez les femmes et sa fréquence est maximale entre 40 et 50 ans.

Outre la prise en charge algique (antalgiques, antidépresseurs) et de soins particuliers (kinésithérapeutes, cure thermale), la lutte contre le stress et l'exercice physique semblent participer à une bonne prise en charge.

De ce fait, plusieurs compléments peuvent être utiles et proposés :

- Séances psychiatriques et psychologiques
- Séances de sophrologie
- Séjour en thalassothérapie, balnéothérapie
- Participations à des activités physiques adaptées (club de marche,...)
- Acupuncture

Action retenue :

- **Financement des bilans via le HDS : pour une intervention limitée à 300 €**

Evolution liée des couvertures santé :

- **Intégration du remboursement partiel des séances dans le régime complémentaire via le pack médecines douces :**

Pack actuel :

Médecine douce (3)

Ostéopathie, chiropractie, étioopathie, acupuncture, psychothérapie, psychomotricité pour les enfants, nutritionnistes, diététiciens, homéopathie, pédicure.

30 € par séance, limité à 3 séances par an et par bénéficiaire

Deux lignes de couvertures :

Ostéopathie, chiropractie, étioopathie, nutritionnistes, diététiciens, homéopathie, pédicure : **Maintien du pack actuel**

Psychomotricien pour les enfants, ergothérapeute, sophrologie, orthopédagogue, acupuncture :

Evolution liée des couvertures santé :

- **Intégration du remboursement partiel des séances dans le régime complémentaire via le pack médecines douces**

Ligne : Psychomotricien pour les enfants, ergothérapeute, sophrologie, orthopédagogue, acupuncture :

- **30 € par séance avec 6 séances / an et bénéficiaire**

Plafonnement global du pack médecines douces (deux lignes) à 6 séances / an et bénéficiaire

Service d'aide à l'accès aux soins par APGIS

L'APGIS a travaillé sur un dispositif de mise en relation avec les principales plates forme de téléconsultations existantes.

Le principe retenu est un accès à partir de l'annuaire santé actuellement en place via l'espace assuré APGIS.

L'APGIS s'appuie sur le service proposé par l'entité LeMedecin.fr pour ce projet.

AIDE A L'ACCES AUX SOINS PAR APGIS

L'assuré se connecte à son espace assuré et se dirige vers l'annuaire santé :

The screenshot displays the apgis user interface. At the top, the 'apgis' logo is centered. To the right, the user's name 'MICHAEL MENDES' and a 'Déconnexion' link are visible. Below the logo is a dark navigation bar with the following menu items: 'Accueil', 'Mes informations', 'Mes services', 'Mes règlements', and 'Surcomplémentaire'. On the right side of this bar are 'Notifications' with a red indicator and 'Mon compte' with a user icon. The main content area is divided into several sections. On the left, there are two large white boxes: 'Montant du dernier règlement' (with 'Aucun règlement en cours' below) and 'Mes démarches' (with 'Transmettre un document' and 'Suivre mes démarches' below). To the right is a 'Messagerie' section with a 'NOUS ÉCRIRE' button. Below these are five service tiles: 'Accès aux services Filaggis', 'Accès annuaire santé' (highlighted with a red border), 'Concilier santé et travail' (with the 'Alex' logo), 'Accès au simulateur de garanties santé', and 'Désignation de bénéficiaires'. On the far right is a 'Simulateur frais de santé' section with an 'ACCÉDER AU SIMULATEUR' button.

AIDE A L'ACCES AUX SOINS PAR APGIS

Exemple : l'assuré sélectionne la carte « Trouver un médecin Généraliste ou Spécialiste » :

The screenshot displays the APGIS website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Mes informations', 'Mes services', and 'Mes règlements'. On the right, there are 'Notifications' and 'Mon compte' links. The main content area features a grid of service cards, each with an image and a title. The first card, 'Trouver un(e) Médecin Généraliste ou Spécialiste', is highlighted with a red border. To the left of this grid is a callout box with two buttons: 'Rechercher un médecin' and 'Prendre un RDV'. On the right side of the interface, there are three sections: 'Messagerie' with a 'NOUS ÉCRIRE' button, 'Téléchargement' with buttons for 'CARTE DE TIERS PAYANT' and 'CERTIFICAT D'AFFILIATION', and 'Simulateur frais de santé' with an 'ACCÉDER AU SIMULATEUR' button.

Accueil Mes informations Mes services Mes règlements Notifications 2 Mon compte

Découvrez votre nouveau service de géolocalisation des professionnels de santé⁽¹⁾. Depuis ce module, vous avez la possibilité de rechercher les praticiens disponibles autour de vous ou partout en France.

Trouver un(e) Médecin Généraliste ou Spécialiste

Trouver un Défibrillateur

Trouver un(e) Dentiste ou un(e) Spécialiste Dentaire

Trouver un(e) Infirmier(ère)

Trouver un(e) Masseur-kinésithérapeute

Trouver une Pharmacie

Trouver un(e) Ambulance /Véhicule Sanitaire Léger

Trouver un(e) Ostéopathe

Trouver une Autre Profession Paramédical

Trouver un(e) Psychologue - Psychothérapeute

Messagerie

Utilisez votre messagerie pour nous contacter ou poser une question.

NOUS ÉCRIRE

Téléchargement

Votre carte de tiers payant est téléchargeable et imprimable ci-dessous.

CARTE DE TIERS PAYANT

Votre certificat d'affiliation est téléchargeable et imprimable ci-dessous.

CERTIFICAT D'AFFILIATION

Simulateur frais de santé

Utilisez notre simulateur pour estimer le montant de vos remboursements.

ACCÉDER AU SIMULATEUR

Rechercher un médecin

Prendre un RDV

Visuel d'accès à la recherche d'un professionnel de santé :

Découvrez votre nouveau service de géolocalisation des professionnels de santé⁽¹⁾.
Depuis ce module, vous avez la possibilité de rechercher les praticiens disponibles autour de vous ou partout en France.

Médecin généraliste

12 Rue Massue 94300 Vincennes

+ de critères

RECHERCHER

PRENDRE RENDEZ-VOUS

[Revenir à la sélection des praticiens](#)

Vous avez 30 résultats

ANTOINE MEGHANN Femme Médecin généraliste	271.42 m 01 43 98 50 00
69 AVENUE DE PARIS 94160 ST MANDE	
AUBERT PIERRE Homme Médecin généraliste	271.42 m 01 43 98 50 00
69 AVENUE DE PARIS 94160 ST MANDE	
AUBOIN MARION Femme Médecin généraliste	271.42 m 01 43 98 50 00

Affichage de la liste des professionnels de santé et de leur géolocalisation (fonctionnement existant – annuaire santé APGIS)

Visuel d'accès à la fonctionnalité de prise de rendez vous :

Découvrez votre nouveau service de géolocalisation des professionnels de santé⁽¹⁾.
Depuis ce module, vous avez la possibilité de rechercher les praticiens disponibles autour de vous ou partout en France.

Médecin généraliste

12 Rue Massue 94300 Vincennes + de critères

RECHERCHER

Aucun RDV ne me convient

Revenir à la sélection des praticiens

Vous avez 30 résultats

ANTOINE MEGHANN Femme Médecin généraliste	mercredi 02/04/2025	jeudi 03/04/2025	vendredi 04/04/2025	
69 AVENUE DE PARIS 94160 ST MANDE 271.42 m 01 43 98 50 00	Prendre rendez-vous >	10:00	11:15	17:30
AUBERT PIERRE Homme Médecin généraliste	jeudi 10/04/2025	vendredi 11/04/2025	samedi 12/04/2025	
69 AVENUE DE PARIS 94160 ST MANDE 271.42 m 01 43 98 50 00	Prendre rendez-vous >	12:00	-----	18:15
AUBOIN MARION Femme Médecin généraliste	Prendre rendez-vous >	lundi 21/04/2025	mardi 22/04/2025	vendredi 25/04/2025

Bouton d'accès à la prise de RDV en consultation vidéo

Affichage des premiers RDV (Date et heure) disponibles pour chaque PS

Un visuel indique qu'il n'y a pas de RDV disponible

Le bouton « Prendre rendez-vous » débranche sur une plateforme de type Doctolib

Si aucune proposition de rendez-vous convient à l'assuré :

Découvrez votre nouveau service de géolocalisation des professionnels de santé⁽¹⁾.
Depuis ce module, vous avez la possibilité de rechercher les praticiens disponibles autour de vous ou partout en France.

Médecin généraliste

12 Rue Massue 94300 Vincennes + de critères

Prendre rendez-vous en consultation vidéo

Revenir à la sélection des praticiens

Vous avez 30 résultats

ANTOINE MEGHANN Femme Médecin généraliste	271.42 m 01 43 98 50 00
69 AVENUE DE PARIS 94160 ST MANDE	
AUBERT PIERRE Homme Médecin généraliste	271.42 m 01 43 98 50 00
69 AVENUE DE PARIS 94160 ST MANDE	
AUBOIN MARION Femme Médecin généraliste	271.42 m 01 43 98 50 00

Apparition du bouton d'accès à la prise de RDV en consultation vidéo pour une orientation vers le site LeMedecin.fr



The screenshot shows the top of the lemedecin.fr website. At the top right is the logo 'lemedecin.fr'. The main heading reads 'Consultez un médecin en ligne dès aujourd'hui'. Below this are three bullet points: '✓ Consultation remboursable *', '✓ Ordonnance et arrêt de travail sécurisés (HDS)', and '✓ Plus de 3 millions de patients sur lemedecin.fr'. A blue button labeled 'Prendre rendez-vous' is positioned below the list. At the bottom left of the banner, a small note states '* Lorsque le parcours de soins est respecté'. On the right side of the banner, a hand is shown holding a smartphone that displays a smiling female doctor in a white coat with a stethoscope.

Une autorisation de paiement sera nécessaire pour confirmer le rendez-vous. Ce n'est qu'à l'issue de la téléconsultation que le règlement sera réalisé.

Rappel des conditions de prise en charge par l'assurance maladie :

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes:

- Téléconsultation avec son médecin traitant
- Téléconsultation avec un médecin adressé par son médecin traitant
 - Téléconsultation avec un spécialiste en accès direct
 - Téléconsultation d'un patient âgé de moins de 16 ans,
 - Téléconsultation d'un patient résidant dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP) et n'ayant pas de médecin traitant déclaré
- Téléconsultation avec un médecin d'une organisation territoriale de santé et médecin traitant indisponible (conditions cumulatives)
- Téléconsultation avec un médecin d'une organisation territoriale de santé et situation d'urgence (conditions cumulatives)

Accès assurance maladie

presser sur Entrée ↵

[j0t2blh2pci.typeform.com](https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/consultations-telemedecine/telemedecine/teleconsultation)

- <https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/consultations-telemedecine/telemedecine/teleconsultation>

Les tarifs de la téléconsultation LeMedecin.fr sont de **35 € la semaine (incluant le samedi) et 50 € le dimanche et les jours fériés**. Toute téléconsultation donne lieu à l'émission d'une note d'honoraires payable par le patient.

Nota : Ces tarifs intègrent un supplément de 10 € pour les téléconsultations de semaine et 20 € pour les téléconsultations le dimanche et les jours fériés. **Ce supplément n'est en tout état de cause pas remboursé par l'assurance maladie.**

Les téléconsultations remboursées par l'assurance maladie seront également remboursées par le Régime complémentaire CARREFOUR (7,50 € pour une téléconsultation à 25 €).

Intégration d'une ligne de remboursement dans le Régime des frais supplémentaires (10 € et 20 €) lorsque les téléconsultations seront prises en charge par l'assurance maladie.

Chirurgie réfractive des yeux

Quand on parle de chirurgie des yeux non remboursée par la Sécurité sociale, on entend principalement la chirurgie réfractive.

Il existe d'autres types d'interventions chirurgicales des yeux mais elles sont régulièrement prises en charge par la Sécurité sociale et rentrent dans le champ d'intervention des garanties hospitalisation du régime frais médicaux CARREFOUR.

Il s'agit notamment de :

- Opération de la cataracte
- Intervention des paupières
- Intervention de la rétine, du glaucome, du strabisme et de la cornée

La chirurgie réfractive : Utilisée pour ne plus porter de lunettes et lentilles :

- **Eligibilité** : à partir de 20 ans, correction stable depuis 3 ans
- **Défauts visuels corrigés** : myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie
- **Contre-indications** : cornée fine ou irrégulière, sécheresse oculaire
- **Anesthésie** : locale, par collyres (opération indolore)
- **Durée opératoire** : une vingtaine de minutes (pour les 2 yeux)
- **Mode opératoire** : laser (LASIK ou PKR)
- **Traitements post-opératoires** : collyres
- **Risques** : sécheresse, halos, inflammation, infection
- **Tarif généralement constaté de l'opération** : entre 2 000 € et 3 000 € (pour les 2 yeux)

Evolution liée des couvertures santé :

- **Intégration d'une couverture à hauteur de 400 € par oeil dans le régime complémentaire**

Cette mesure serait mise en place pour une période expérimentale d'un an, renouvelable après décision des membres de la CNUP.

Tableau récapitulatif des mesures retenues

Tableau des mesures

ACTIONS	BUDGET ESTIME		
	FINANCEMENT HDS / AN	IMPACT DES NOUVELLES GARANTIES SUR LE REGIME FRAIS MEDICAUX	
		ACTIFS	ANCIENS SALARIES
Soutien Filapgis	280 000 €		
Fonds social du Régime	140 000 €		
Fonds de prévention dentaire	350 000 €		
Accès aux soins / Téléconsultation	75 000 €		
Pack Coups Durs (500 €)	100 000 €		
Pack Aidant (500 €)	90 000 €		
Trouble DYS bilans	28 000 €		
Trouble DYS séances		230 000 €	Non Significatif
Chirurgie des yeux (400 €)		280 000 €	20 000 €
TOTAL	1 063 000 €	510 000 €	20 000 €

Budget :

L'impact des mesures proposées sur le régime frais médicaux représente :

- Charge supplémentaire sur Actifs : **+ 0,68%**
- Charge supplémentaire sur Anciens salariés : **+ 0,10%**

apgis.com



apgis



apgis_ip



apgis



apgis_bba

Document à caractère informatif

APGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN N°304 217 904

Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex - www.apgis.com